PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 31, Chemin de Joliette, mercredi 14 juillet 2021 à 19 h 43, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, et messieurs les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné.

Sont absents : madame Jacinthe Brissette, conseillère, et monsieur Gérard Jean, maire.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance.

À noter que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

# 2021-07-263 PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents constatent l'impossibilité pour le maire et la mairesse suppléante de présider la séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly ET RÉSOLU

Que Mme Josée Castonguay, conseillère, soit nommée mairesse suppléante ad hoc aux seules fins de présider la présente séance extraordinaire, et ce, conformément à l'article 116 du Code municipal.

La conseillère Josée Castonguay demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# 2021-07-264 <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# 2021-07-265 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle ET RÉSOLU

Que l'avis de convocation soit adopté tel que lu, avec le report des sujets 1 b) et 1 c) :

- 1. Personnel:
  - a) Embauche Surveillant;
  - b) Embauche Entretien ménager; reporté
  - c) Entretien Parcs et espaces verts; reporté
  - d) Service d'urbanisme;
  - e) Service des loisirs et de la culture;
- 2. Travaux de réfection aux Pavillon Jean-Bourdon et Pavillon Clément-Loranger;
- 3. Règlement de litige dossier Lemay;
- 4. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- 5. Maire suppléant et substitut à la MRC.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2021-07-266 PERSONNEL – EMBAUCHE SURVEILLANT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

De procéder à l'embauche de M. Philippe Ayotte à titre de surveillant au Centre sportif, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2021-07-267 SERVICE D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à afficher un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement surnuméraire.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# 2021-07-268 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture a donné sa démission en avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à afficher un poste au Service des loisirs et de la culture.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 2021-07-269 TRAVAUX DE RÉFECTION AUX PAVILLON JEAN-BOURDON ET PAVILLON CLÉMENT-LORANGER

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à quatre entrepreneurs pour la réfection des salles de toilettes au Pavillon Jean-Bourdon et au Pavillon Clément-Loranger;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour chaque immeuble et que les montants dépassent les estimations prévues, soit celles de Construction Julien Dalpé;

CONSIDÉRANT QUE le maire, le secrétaire-trésorier et directeur général, ainsi que l'architecte M. Pierre Hétu, ont rencontré le soumissionnaire afin de revoir le coût des travaux de réfection, et ce, conformément aux dispositions prévues par la loi.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De retenir les soumissions de Construction Julien Dalpé aux montants révisés de 96 173,80 \$ (taxes nettes) pour le Pavillon Jean-Bourdon et 53 400,84 \$ (taxes nettes) pour le Pavillon Clément-Loranger.

Que les sommes nécessaires soient prises à même le budget alloué à la réalisation de ces travaux et que tout déficit au poste budgétaire résultant de cette dépense, soit comblé à même le surplus de l'année en cours.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2021-07-270 RÈGLEMENT DE LITIGE – DOSSIER LEMAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a intenté un recours contre Pépinière François Lemay inc. en recouvrement de redevances suite à l'excavation de sable sur la propriété de la défenderesse dans le dossier 705-22-018987-196 de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues et les évaluations réalisées avec l'aide des experts de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement final reçue de la défenderesse pour une somme de 55 000 \$ en capital, intérêts et frais en paiement de toutes les redevances reliées aux excavations antérieures au 31 décembre 2020 sur le lot 4 164 253 de la défenderesse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter ladite offre à la condition que la signature de la transaction et le paiement de ladite somme de 55 000 \$ aient lieu le ou avant le 23 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité accepte l'offre ci-haut relatée en règlement complet et final comportant quittance pour toutes redevances à l'excavation de sable sur le lot 4 164 253 de la défenderesse;

D'autoriser le procureur de la Municipalité, Me Alain Généreux, le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu et le maire, M. Gérard Jean ou sa substitut, Mme Jacinthe Brissette, mairesse suppléante, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# 2021-07-271 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire réserver annuellement un fonds d'une somme de 25 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, Volet 1-A, pour les années 2022 et 2023.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# 2021-07-272 MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle ET RÉSOLU

Que la conseillère Josée Castonguay, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2021-07-273 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 52.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Josée Castonguay, mairesse suppléante

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Josée Castonguay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Josée Castonguay, mairesse suppléante